

# SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

Adresse de correspondance : Mairie de Pont-de-Vaux 66 rue Maréchal de Lattre de Tassigny 01190 PONT-DE-VAUX

Tél.: 03 85 38 01 82 Port.: 06 78 66 14 55

Mail: scotbressevaldesaone@gmail.com

# Comité Syndical du 2 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi deux mars à vingt heures, les membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Bresse-Val de Saône, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Henri GUILLERMIN à REPLONGES.

DELEGUE TITULAIRE			DELEGUE SUPPLEANT				
NOM / Prénom	Présent	Excusé	Absent	NOM / Prénom	Présent	Excusé	Absent
GRAS Daniel	Х			SEVESTRE Marie-Hélène			X
WILLEMS Jean-marc		Х		FONTIS Michel			X
BERNIGAUD Christian	X			DIOCHON Eric			X
DA COSTA Carlos			X	MALATERRE Jean-Louis			X
GENTIL Michel	X			LAURENT Agnès			X
ROCH Vincent	Х			VEUILLET Stéphane			X
TIRREAU Andrée	X			PAUGET Grégory			X
GIRAUD Alain	X			BOYAT Dominique	х		
MORANDAT Olivier	pouvoir			DEL VECCHIO PERNOUD Sébastien			X
DOUARD Dominique	X			aucun suppléant			X
JACQUET Claude	X			RONGEAT Ghislaine			X
DEVEYLE Arnaud	pouvoir			SAVOT Dominique			X
PALLOT Jacques		X		PICHARD Séverine		Х	
LHOTELAIS Jean-Philippe	X			DANNACHER Michèle			X
DREYFUS Eric			X	BIGOT Agnès			X
CHAMBARD Bertrand	pouvoir			VERNE Odile			X
GUILLERMIN Henri	X			JANIAUD Françoise			X
GREMY Annick		X		CHARVET Thierry	х		
SCHAUVING Sébastien		X		LOPES Fabien			X
COULON Arnaud			X	VOISIN Luc			X
DUPUIT Guy	X			MONIER Joel			X
PESENTI Marie-Jeanne	X			BOYAT Marie-Eve	X		
VIGHETTI Jean-Jacques			X	MONTANGERAND Jean Michel			X
PION Pascal	X			BUGAUD Jean-Pierre			X
MICHEL Luc	X			MARQUOIS Michel			X
VERNOUX Bertrand	X			RETY Jean-Pierre			X
PELUS Agnès	X			LUSSIANA Christian			X
UNIA Emily	X			POMMET Catherine		X	
BAUCHEREL Didier	X			PLENARD Philippe			X
JOURNEAU Damien	X			DOUVRES Dorian			X
LAUNAY Jean-Paul	X			CAMILLERI Jean-Luc			X
PELUS Jean-François		X		BERROT Daniel	х		
GREFFET Christophe		X		BROCHAND Michel	X		
BROYER Roger	X			RABUEL Roland			X
MAUGE Lionel			X	REY Michel			X
PANCHOT Huguette	X			COULON Anne-Marie			X
JULLIN Gilbert	X			FOUCHER Philippe			X
CARJOT Jean-François	pouvoir			DUCLOS Nathalie			X

Envoi de la convocation : 24/02/2023 Affichage de la convocation : 24/02/2023

Nombre de délégués élus : 38

Nombre de délégués votants : 28 présents + 4 pouvoirs

Pouvoirs:

- M.CARJOT a donné pouvoir à M. LHOTELAIS
- M. CHAMBARD a donné pouvoir à M. VERNOUX
- M. MORANDAT a donné pouvoir à M. MICHEL
- M. DEVEYLE a donné pouvoir à M. GUIILERMIN

#### M. DUPUIT est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h, le Président procède à l'appel des membres présents et présente l'ordre du jour :

- 1- Validation du compte rendu du dernier conseil syndical (29 novembre 2022)
- 2- Débat des Orientations Budgétaires
- 3- Délibération pour le versement des indemnités de fonction de Président
- 4- Modification du tableau fixant la durée des amortissements
- 5- Informations diverses
  - a. Les conséquences de la Loi Climat et Résilience
  - b. Dépôt du SCoT sur le Géoportail de l'Urbanisme (GPU)
  - c. Observatoire de l'artificialisation des sols
  - d. Avis du syndicat
- 6- Planning des prochaines réunions

-----

1- Validation du compte-rendu du comité syndical du 29 novembre 2022

Le compte-rendu du conseil syndical du 29 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2- Débat des Orientations Budgétaires (voir annexe BP 2023)

### Rappel du budget 2022

Le budget primitif 2022 s'équilibrait en section de fonctionnement à hauteur de 103 352.91 € et en section d'investissement à hauteur de 50 377 €.

# Les principales dépenses d'investissement

Les dépenses réalisées en investissement sont les suivantes :

- Article 202 frais documents d'urbanisme : 23 485 €
- Article 2051 concessions et droits similaires (évolution du site internet) : 1 218 €

# Les principales dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement réalisées s'élèvent en 2022 à :

- 011 charges à caractère générale pour un montant de 8 793.92 €
- 012 charges de personnel pour un montant de 46 615 €
- 065 autres charges de gestion (indemnités des élus) pour un montant de 36 069 €

### Les principales recettes d'investissement

Les recettes d'investissement réalisées s'élèvent en 2022 :

- au versement du Fond de Compensation TVA sur les dépenses 2020 : 5 121 €
- au dernier versement de la subvention du Département : 45 000 €

# Les principales recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réalisées s'élèvent en 2022 :

- à la participation des EPCI constitutifs du syndicat pour un montant de 78 446 €

### Situation financière du syndicat mixte au dernier compte administratif

L'exercice 2022 clôt la sixième année de fonctionnement du Syndicat mixte du SCoT Bresse Val de Saône. Le compte administratif 2022 laisse apparaître les résultats suivants :

	<u>Détermination des résultats</u>					
		Investissement	Fonctionnement	Total		
1	Recettes exercice N	50 998.00	78 613.23	129 611.23		
2	Dépenses exercice N	24 702.94	92 355.61	117 058.55		
I	Résultat de l'exercice (1-2)	26 295.06	-13 742.38	12 552.68		
II	Résultat antérieur	-12 555.00	24 905.91	12 350.91		
Α	Solde d'exécution (I + II)	13 740.06	11 163.53	24 903.59		
3	Restes à réaliser Recettes N	0.00	0.00	0.00		
4	Restes à réaliser Dépenses N	10 545.31	0.00	10 545.31		
В	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	-10 545.31	0.00	-10 545.31		
	Résultat d'ensemble (A + B)	3 194.75	11 163.53	14 358.28		

### Rappel des années précédentes :

	2018	2019	2020	2021	2022
INVESTISSEMENT	- 46 788 €	+ 62 935 €	- 78 071.46€	+ 15 111 €	+ 3 194.75€
FONCTIONNEMENT	+ 90 443.02 €	+ 68 141.40€	+ 115 437.67 €	+ 24 905.91 €	+ 11 163.53 €
RESULTAT	+ 43 655.02 €	+ 131 076.40 €	+ 37 363.21 €	+ 40 016.91 €	+ 14 358.28 €

### Les prévisions des recettes 2023

# Fonctionnement:

Depuis la création du syndicat, les recettes réelles de fonctionnement sont constituées du report de l'excédent du résultat de l'exercice précédent ainsi que de la participation des deux EPCI constituants le syndicat mixte du SCoT.

Pour l'année 2023, il est prévu une mise à disposition de l'agent au sein de la CC Veyle. A partir de 2023, l'élaboration du SCoT étant terminée, le syndicat doit amortir les dépenses et les recettes liées à cette étude. En terme de recette, c'est la subvention du Département (90 000 €) qui doit être amortit.

- o Report de l'excédent du résultat de l'exercice 2022 = 11 163 €
- o Participation des EPCI = 89 033 €
- o Amortissement de la subvention du Département (90 000 € sur 20 ans) = 4 500 €
- o Mise à disposition = 9 200 €

#### Soit un total de 104 005 €

### Investissement:

Les recettes d'investissement pour l'exercice 2023 sont constituées du Fond de Compensation TVA sur les dépenses de frais d'études du SCoT en 2021 (frais SCoT 2021 = 77 932 € TTC) et des amortissements des études de SCoT, du site internet et du matériel informatique.

- o FCTVA = 12 469 €
- o Amortissements = 11 459 € (SCoT = 10 767 € + Site internet = 348 € + matériel informatique = 343 €)

# Les participations des EPCI

Pour rappel, les participations des EPCI en 2019 étaient de 2€ / habitant. Puis de 1.8 € en 2020 et de 1.60 € en 2021 et 2022. Pour 2023, il est prévu de conserver le taux de 1.6 €. Elles sont décomposées dans le tableau ci-dessous :

EPCI	Population N-1 (soit 2022)	Participation de 1.6€ / habitant
CC Bresse et Saône	26 001	41 602 €
CC de la Veyle	23 462	37 539 €
TOTAL	49 463	79 141 €

#### Rappel des années précédentes :

	2018	2019	2020	2021	2022	orientation 2023
Taux de participation	2€	2€	1.80€	1.60€	1.60€	1.60 €
CC Veyle	44 408.00 €	44 670.00€	40 635.00€	36 462.40 €	37 073.60 €	37 539.20 €
CC Bresse et Saône	51 132.00 €	41 478.00 €	46 496.00€	41 214.40 €	41 373.80 €	41 601.60 €
TOTAL	95 540.00€	96 148.00€	87 131.00€	77 676.80€	78 446.40 €	79 140.80 €

# Les prévisions de dépenses

#### Les principales dépenses d'investissement

Depuis la création du syndicat, les principales dépenses d'investissement étaient les frais d'urbanisme liées à l'élaboration du SCOT. Celui-ci étant approuvé, les honoraires des bureaux d'études et du commissaire enquêteur ont entièrement été versés. Il est proposé de reporter le reste de la somme qui avait été budgétée en 2022 sur le budget 2023 pour couvrir les frais du commissaire enquêteur ainsi qu'une potentielle évolution du SCoT (soit 10 545 € en Reste à Réaliser).

Par ailleurs, la subvention du Département pour les études relatives au SCoT d'un montant global de 90 000 € doit être amortie.

Sur 20 ans, la dépense d'investissement liée à cet amortissement serait de 4 500 €.

### Les principales dépenses de fonctionnement prévisionnelles

Le Rapport d'Orientations Budgétaires propose une baisse des dépenses de fonctionnement suivantes :

	2020	2021	2022	2023
011 - charges à caractère générale	20 430.00 €	14 100.00€	12 729.00€	8 229.00€
012 - charges de personnel	46 402.00 €	46 410.00€	49 910.00 €	48 910.00 €
065 - autres charges de gestion	38 001.00 €	38 001.00 €	38 002.00 €	34 502.00 €

Le détail des charges à caractère générale est le suivant :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
IMPUTATION	LIBELLE	Budgeté 2022	Réalisé 2022	Prop. 2023	Observations
60623	Alimentation	200.00€	138.25€	150.00€	
60632	Frais petit equipement	1 000.00€	0.00€	200.00€	
6064	Fournitures	1 300.00€	1 223.70 €	250.00€	
611	Contrat prestation de service	2 500.00€	715.76€	1 000.00€	site et logiciel
6156	Maintenance	3 000.00€	2 764.97 €	3 000.00€	Copieur + logiciel
6231	Annonces insertions	1 000.00€	0.00€	500.00€	
6232	Fêtes et cérémonies	200.00€	500.07€	200.00€	
6251	Déplacements	250.00€	650.06€	250.00€	0,606 € /km (=410 km)
6261	Affranchissement	500.00€	316.28€	250.00€	
6262	Frais communication	1 500.00€	1 595.83 €	1 500.00€	
6281	Cotisation	529.00€	529.00€	529.00€	Fédé SCOT
6284	Formation	500.00€	360.00€	250.00€	formation AB6net en
0204	Tormation	300.00€	300.00€	∠30.00 €	2022
6288	Autres services extérieurs	250.00€	0.00€	150.00€	restaurant
<b>Total Chapitre 11</b>		12 729.00 €	8 793.92 €	8 229.00 €	

A l'inverse, les dotations aux amortissements augmentent.

Les dotations aux amortissements concernent :

- o L'ordinateur portable acquit en 2020 : 343 € sur 5 ans
- o La création du site internet réalisé en 2022 : 348 € sur 5 ans
- o Le SCoT approuvé en 2022 : 10 767 € sur 20 ans

Concernant l'amortissement du SCoT, le code de l'urbanisme indique que les frais engagés pour les études d'urbanisme doivent être amortis dans un délai qui ne peut dépasser dix ans.

Or, la trésorerie nous indique que cette durée peut être augmentée par délibération des élus.

Il est donc proposé d'amortir l'étude du SCoT sur 20 ans.

Pour information, sur 10 ans, les anuités seraient de 21 534 €. Ce qui alourdirait d'autant les charges de fonctionnement et nécessiterait d'augmenter de 0.40 € les cotisations des EPCI au lieu de 0.20 € pour un amortissement sur 20 ans.

### Structure et gestion de l'encours de la dette

Depuis sa création, le syndicat mixte du SCoT Bresse Val de Saône n'a encore jamais eu recours à l'emprunt.

Pour le budget 2023, aucun recours n'est prévu.

# Structure des effectifs et dépenses liées

Le syndicat mixte du SCoT dispose d'un agent en poste depuis le 8 janvier 2018. Il s'agit d'un contractuel en CDD chargé de mission SCoT pour 28h par semaine.

En termes de dépenses, cela est traduit sur le chapitre 12.

Une mise à disposition de l'agent est prévue au sein de la CC Veyle afin de mutualiser les compétences notamment pour le suivi de la consommation foncière.

Cela est traduit par une recette de fonctionnement de 9 200 €, correspondant à ¼ du temps de l'agent (soit 7h par semaine).

Le chapitre 65, correspond aux indemnités des élus. Une baisse de ce chapitre est prévue ; cela correspond à la baisse du taux de l'indemnité du Président (baisse de 25 % environ).

#### Discussion:

Des élus demandent si une mise à disposition de l'agent est également prévue à la CC Bresse et Saône ?

M. Vernoux indique qu'à ce jour, la CC Bresse et Saône n'a pas fait de demande.

Concernant les orientations budgétaires, aucune remarque n'est faite.

Il est donc pris acte de la tenue du débat des orientations budgétaires.

### 3- Délibération pour le versement des indemnités de fonction de Président

La délibération n°20200729-10 DCS fixait le taux pour le calcul des indemnités du Président et des Vice-Président du SCoT Bresse Val de Saône. Pour le Président le taux choisi était 25.59 % de l'indice 1027. Il est proposé de baisser ce taux à 19.19 %.

La baisse du taux pour le calcul des indemnités du Président est adoptée à l'unanimité.

#### 4- Modification du tableau fixant la durée des amortissements

La délibération n°20210407-6 DCS fixait les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Document d'urbanisme	10 ans
Logiciel	5 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou	5 ans
électronique	
Matériel classique	6 ans
Bien de valeur inférieure à 1 000 €	1 an

Concernant les documents d'urbanisme, il est proposé d'augmenter la durée d'amortissement à 20 ans.

L'augmentation de la durée de l'amortissement des documents d'urbanisme (SCoT) à 20 ans est adoptée à l'unanimité.

#### 5- Informations diverses

# a. Les conséquences de la Loi Climat et Résilience

Les échéances d'intégration des objectifs de la loi sont les suivants :

SRADDET: 22/02/2024SCOT: 22/08/2026PLUi: 22/08/2027

Le SRADDET est en cours de modification.

Un entretien entre Marlène et Sarah Berkoune (chargée de mission AURA) s'est déroulé le 8 décembre 2022.

# b. Dépôt du SCoT sur le Géoportail de l'Urbanisme (GPU)

Le GPU est le portail national de l'information réglementaire en urbanisme. Il est le point d'entrée unique de :

- o Tous les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi...)
- Des servitudes d'utilité publique,
- Des cartes de préfiguration

Une ordonnance de 2013 pose les jalons réglementaires :

- 1<sup>er</sup> janvier 2016 : obligation de publication des documents d'urbanisme en ligne au format CNIG
- 1<sup>er</sup> janvier 2020 : obligation de publication des documents d'urbanisme en ligne au format CNIG
- 1<sup>er</sup> janvier 2023 : entrée en vigueur des documents d'urbanisme en ligne sur le GPU

=> Le dépôt du SCoT sur le GPU est en cours

#### c. Observatoire de l'artificialisation des sols

=> Formation en cours « L'utilisation du logiciel QGIS : initiation » : 30 heures à distance entre le 10/01/2023 et le 21/03/2023. A la suite de cette formation, un outil cartographique sera mis en place au sein du syndicat mixte pour suivre l'urbanisation sur le territoire du SCoT.

#### Discussion:

Les élus précisent que la mise à disposition de Marlène à la CC Veyle permettra de travailler en commun sur la réalisation de cet observatoire.

### d. Consultation du syndicat pour avis

- Arrêt projet du PLUi Bresse et Saône
- PC pour l'agrandissement de l'entreprise GUILLOT Industrie (Groupe ANTLANTIC) à Boz

# 6- Planning des prochaines réunions :

 Conseil Syndical pour le vote du BP 2023 : jeudi 16 mars 2022 à 20h en présentiel à REPLONGES

#### Discussion:

Mme Pelus demande qu'il soit vérifié auprès de la Préfecture si le vote du BP peut se faire en distanciel.

Après vérification, les conseils syndicaux peuvent se tenir en distanciel sauf pour certains objets et notamment pour le vote du BP.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

\*\*\*\*\*\*

Rédigé par Marlène LETANG – Chargée de mission Validé par Henri GUILLERMIN – Président du SCoT